Après l'angoisse, la facture

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1984)**

Heft 753

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1017215

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SANTÉ

Après l'angoisse, la facture

Il est vrai que la facture des soins remise au patient (tiers-garant) ou à son assurance (tiers-payant) est la base de la pyramide des coûts de la santé. Comment agir efficacement sur ces derniers si les seules traces qui en restent sont difficilement déchiffrables ou peut-être même peu lisibles? Initiative salutaire donc, de la part du Mouvement populaire des familles et de la Fédération romande des consommatrices, qui demandent l'établissement de factures claires et détaillées. Avec à la clef un effort de la part de tous les «partenaires» en cause: aux hôpitaux, aux médecins, aux dentistes, aux pharmaciens, de remettre ces documents spontanément aux patients; à ces derniers de les demander s'ils ne les ont pas reçus; aux caisses-maladie de mettre leur influence au service de cette clarification, en particulier dans leurs rapports avec les médecins; aux pouvoirs publics d'incorporer une disposition visant à une telle clarté dans les conventions médicales et d'hospitalisation.

Une transparence qui est manifestement la condition «sine qua non» d'une meilleure information des patients, et partant d'une prise en charge responsable des soins de leur part.

Le diagnostic de la FRC et du MPF:

Lors de la consultation, tout acte supplémentaire diminue le risque de chacun des partenaires en présence. Cette situation est à l'origine d'un consensus qui s'établit très rapidement et souvent d'une manière tacite entre le soignant et le soigné sur l'application d'actes supplémentaires. Il est probable qu'à ce moment aucun des deux ne pense au prix de cette recherche de sécurité. Cette convergence momentanée est un des facteurs les plus importants de la surconsommation médicale.

Il est dès lors indispensable que le patient qui veut revoir son comportement, une fois libéré de l'angoisse de la maladie, puisse le faire en disposant d'informations détaillées tant sur le genre et le nombre des actes réalisés, que sur leur prix.

Etant ainsi «averti», il pourra certainement être plus attentif lors d'une prochaine visite, et éviter d'entrer dans une spirale d'inflation médicale.

Il est certain qu'un tel cri d'alarme vient à son heure: l'informatisation des comptabilités (hôpitaux, caisses, médecins) doit permettre, sans perte de temps, la transparence indispensable.

En attendant, pourquoi ne pas comparer ce modèle de note de médecin (qui doit être accompagné d'un rappel du tarif médical en vigueur, avec explication du code utilisé) avec la dernière facture que vous avez reçue?

MODÈLE

Court-circuiter la surconsommation

CERTIFICAT FINAL et note du

Docteur M. Dupont

Incapacité totale de travail du 10.01 au 20.01 inclus

Incapacité partielle de travail du 21.01 au 25.01 à 50%

Hospitalisé le

Diagnostic final: affection digestive

Traitement terminé le 25.01 à suivre ☐ ou

Avez-vous établi des certificats pour d'autres assurances ? ☐ oui

1er 91. Date	Visites		Indemnités de déplacement km.			Consultations		Prestations spéciales Pos. tarif			Examens radiologiques		Médicaments du médecin Fr.	Médicaments du médecin Cl.	Nom scientifique des médicaments et des autres prestations, examens radiologiques, nature de l'opération	
10.01						0	01								1 consultation	10 pts
						0	15								premier examen	4
15.01	0	10													1 visite	16
			2	x	0.20										déplacement	3
16.01						0	05								consult. téléph. de nuit	8
20.01						0	01								1 consultation	10
								1	02						injection	9
								1	52						lavage d'estomac	10
								8	30						vitesse de sédiment.	4
								8	62						cholestérol	8
											6	35			bronchographie	50
25.01						0	01								1 consultation	10
						0	30								vacation	10
"	"							0	53						rapport	10
																162 pts
															à fr. 1.70 le point	

Montant global de la note d'honoraires adressée au malade: Fr. 275.40

L'assuré paie lui-même son médecin